

Concours de Land Art Géant

Saison 2019 - Thème : La femme

Et si vous étiez l'artiste de l'année ?

Le Musée de la Vie Agricole et Rurale de l'Oise organise un grand Concours de Création !

En 2018, pour honorer la venue du Tour de France, un magnifique vélo avait été "dessiné" dans le champ de Maïs Aventure. Cette année l'équipe muséale sollicite votre participation.



Pour cela, il vous suffit de réaliser un dessin sur le thème suivant :

"La femme"

Que celle ci ait marquée la Grande ou la petite Histoire de France ou bien qu'il s'agisse d'une représentation figurée ou réaliste, nous attendons avec enthousiasme vos propositions.

Le dessin primé sera représenté dans le labyrinthe 2019 !!

Adressez ou déposez vos œuvres au Musée avant le **4 Mars 2019**.

A vos crayons !!!!

Règlement du concours

Article 1 : Organisateur

Le Concours est organisé par le Musée de la Vie Agricole et Rurale de l'Oise. Ce dernier dispose d'un champ de Maïs de 3ha dans lequel chaque année il y est dessiné un labyrinthe différent selon la thématique de la saison. En 2018, à l'occasion du tour de France qui passait à proximité c'est la représentation d'un vélo de course qui fut retenu.

Article 2 : Partenaires

- La région des Haut de France et Haut de France en Fête

- Le département de l'Oise : les petits découvreurs
- la Communauté de Commune de la Picardie Verte :

Article 3 : Participations et inscriptions

Le concours est ouvert à tout dessinateur âgé d'au moins 14 ans, non professionnel, sans considération de sexe, de nationalité ou de condition sociale, n'ayant jamais été publié ni sous contrat concernant la publication papier d'une œuvre à la date limite de remise des planches.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est requise.

Association du Musée de la Vie Agricole et Rurale de L'Oise

186 Rue de Marseille - 60360 Hétopmesnil - Tel : 03-44-46-92-98

email : contact.musee.hetomesnil@gmail.com - site web : www.musee-hetomesnil.fr

Les propositions en classe ou en groupes sont possibles.

La participation est gratuite.

Article 4 : Sujet

Chaque participant créera une représentation en 2 dimensions en noir et blanc sur le thème de "La femme".

Il peut s'agir d'une représentation figurée ou réaliste d'une femme ayant maquée la grande ou la petite histoire de France.

Article 5 : Format

Les participants doivent envoyer une œuvre en noir et blanc représentant le thème de la saison 2019 sur "La femme" sur une planche A4 ou A3 au maximum, verticale (portrait) ou horizontale (paysage)

Toutes les techniques sont acceptées, tous les genres sont les bienvenus, les plagiat ne seront pas retenus.

Une proposition de disposition du dessin dans le champ de Maïs pourra être jointe à l'œuvre.

Article 6 : soumission des œuvres

Les planches doivent être :

1- Expédiées par voie postale, de manière à ce qu'elles ne souffrent pas du transport, non pliées, ou remise en main propre à l'adresse suivante :

Musée de La Vie Agricole de L'Oise
186 rue de Marseille
60360 Hétopmesnil

La date limite est fixée au **4 Mars 2019**, le cachet de la poste faisant foi.

Les coordonnées des artistes (nom, prénom, adresse, n° de téléphone) ainsi que leur âge, doivent être écrites au dos lisiblement sans nuire à l'intégrité du travail. Pour les mineurs, une autorisation des parents doit être jointe.

ET

2- Scannées en 300 dpi, enregistrées dans un fichier au format JPG portant obligatoirement un nom de la forme "nom-prenom.jpg" (ne pas utiliser les caractères accentués). Ce fichier devra être envoyé par mail à **contact.musee.hetomesnil@gmail.com** au plus tard le 4 Mars 2019 à minuit.

Les deux formats sont obligatoires pour pouvoir participer au concours. Les travaux restent la propriété des organisateurs et ne seront pas retournés.

Pour toute question sur le concours, adressez vos courriels à : **contact.musee.hetomesnil@gmail.com** ou rendez vous sur le site : **www.musee-hetomesnil.fr**

Article 7 : Jury, Critères

Le jury, composé de l'équipe muséale, se réunira pour sélectionner l'œuvre qui préfigurera dans le champ de maïs. Les critères de jugement porteront sur le respect du règlement, la maîtrise technique, l'adéquation avec le thème, et tout autre critère à la discrétion du jury.

Seront jugés : la qualité esthétique, l'originalité, et le respect du présent règlement.

Le dessin devra être labyrinthisable (chaque trait noir représentera une allée dans le champs de maïs, et le fond blanc sera le champ de Maïs lui même)

Toute œuvre, représentant un acte dégradant, sera refusée.

Article 8 : Prix et Remise des prix

Le résultat sera annoncé le 30 mars 2019 lors de l'Assemblée Générale de l'association du Musée de la Vie Agricole et Rurale de l'Oise.

Le créateur de l'œuvre qui aura permis de dessiner le labyrinthe de Maïs aventure 2019, sera invité à son inauguration le 29 Juin 2019 à 11h. Et recevra l'équivalent de 10 entrées gratuites pour Maïs aventure 2019 et un pass annuel pour deux personnes pour les évènements 2019 sur la thématique des femmes.

Article 9 : Propriété des œuvres

Le Musée de la Vie Agricole et Rurale de l'Oise se réserve le droit de publier, d'exposer et d'utiliser à des fins publicitaires ou promotionnelles non commerciales tous les travaux primés ou non. Ce droit pour être étendu à l'utilisation par d'autres instructions sans que le ou les auteurs et leur famille et ayant droit puissent demander une contrepartie financière ou de quelque nature que ce soit. Dans toute utilisation les auteurs des œuvres seront cités.

Article 10 : Annulation du concours.

Le Musée de la Vie Agricole et Rurale de l'Oise se réserve le droit d'annuler, suspendre, modifier ou reporter le concours si les circonstances le nécessitent, sans que sa responsabilité puisse se trouver engagée de ce fait. Les organisateurs du concours déclinent toute responsabilité en cas de perte ou détérioration des travaux.

Article 11 : Points réglementaires.

La participation au concours implique le plein accord des participants (et de leurs parents pour les mineurs) sur l'acceptation du règlement sans possibilité de réclamation.